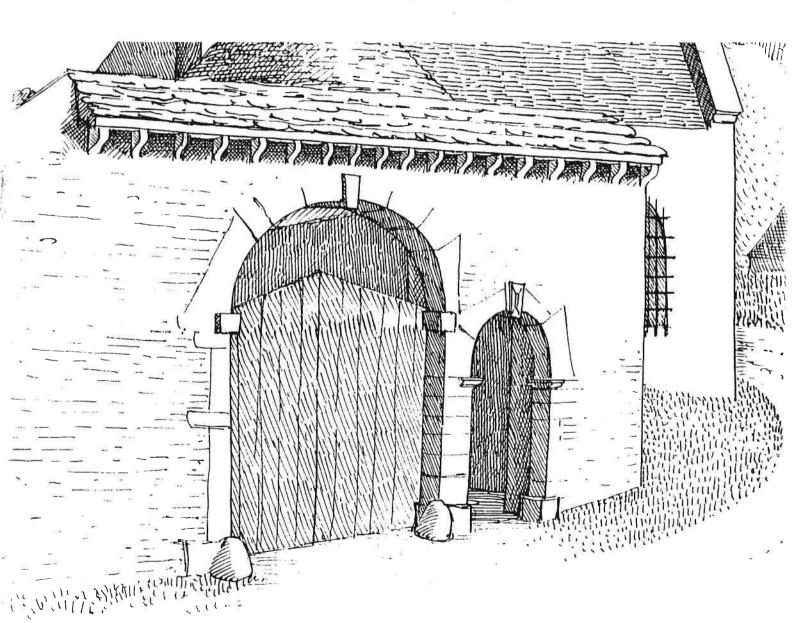
CRUZILLE

BULLETIN MUNICIPAL

n°8 Janvier 94





LE BUDGET DE 1993

Le montant global des budgets primitif et supplémentaire votés pour 1993 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 1 452 028 Frs (hors le prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

La dette communale * au ler Janvier 1993 est de 298 060 F, l'annuité se montant à 68 788 F.

RECETTES

=======

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Produits de l'exploitation	40	150	F
Produits domaniaux	6	336	F
Produits financiers		430	F
Recouvrements - Subventions	7	043	F
Dotation Globale de Fonctionnement	346	815	F
Impôts indirects	20	617	F
Contributions directes	354	355	F
Produits antérieurs	373	998	F

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Subventions d'Equipement	64	292	F
Fond Compensation de la T.V.A.	38	192	F
Participation à travaux d'Equipement	64	800	F
Emprunt	135	000	F

 $\underline{\text{TOTAL}} = 1 452 028 \text{ F}$

Dette communale

Un document du Trésor Public "les budgets communaux 93 de la région Bourgogne" nous permet de comparer les chiffres de CRUZILLE à la moyenne de ceux des communes de même importance de Saône-et-Loire (301 à 500 habitants).

Dette communale par habitant : 968 F à CRUZILLE (moyenne 1 582 F)

Annuité de la dette par habitant : 223 F à CRUZILLE (moyenne 325 F).

Impôts directs

Les produits attendus pour les 4 taxes _ 329 730 F _ représentent 28,7 % des recettes de fonctionnement. Le taux appliqué pour chaque taxe (sans changement par rapport à 1992) est comparé à la moyenne des taux des communes de même importance de Saône-et-Loire (suivi du taux le plus bas et du taux le plus élevé) :

Taxe d'habitation = 7,14 % (7,20 % : de 2,71 à 15,14)

Foncier bâti = 9,70 % (10,74 % : de 3,75 à 21,84)

Foncier non bâti = 33,35 % (32,96 % : de 14,38 à 57,22)

Taxe professionnelle = $12,01 \% (9,03 \% : de 2,88 \ aa 22,28)$.

EVOLUTION DES TAXES DANS LE CANTON

Le tableau présenté ci-dessous ne se veut pas jugement de valeur sur les équipes municipales de notre canton à travers les taux de l'impôt local et leurs variations d'une année à l'autre. Il a seulement pour ambition d'informer nos lecteurs de façon la plus objective possible, même si les chiffres présentés ne sont que des valeurs moyennes que chaque contribuable ne retrouve pas forcément sur sa feuille d'impôt.

*	Taxe d'hal	oitation	Taxe Foncière bâtie		Taxe Foncière non bâtie		Taxe Professionnelle	
135	Taux :	: Evolution	Taux	: Evolution	Taux :	Evolution	Taux :	Evolution
	1992 1993	92/93	1992 19	93, 92/93	1992 1993	92/93	1992 1993	92/93
AZE	9,31 9,96	+ 7 %	14,76 15,	79 + 7 %	36,18 38,71	+ 7 %	11,21 11,99	+ 7 %
BISSY	8,69 8,69	¥	10,18 10,	18 =	:36,75 36,75	=	10,19 10,19	-
BURGY	7,41 7,63	+ 3 %	7,46 7,9	98 + 7 %	29,61 30,50	+ 3 %	8,06 8,30	+ 3 %
CHARDONNAY	6,94 6,94	II B	10,37 10,3	37 =	23,32 23,32	¥	17,80 17,80	-
CLESSE	9,27: 9,55:	+ 3 %	12,94:13,	33: + 3 %	34,27:35,30:	+ 3 % :	14,72:14,72:	
CRUZILLE	7,14 7,14	Ħ	9,70 9,	70' =	33,35'33,35'	-	12,01,12,01	-
PLEURVILLE	6,46 6,65	+ 3 %	8,50 8,	76, + 3 %	29,85,30,75	+ 3 %	5,97, 6,15,	+ 3 %
GREVILLY	5,16: 5,31:	+ 3 %	5,63: 5,8	90: +3%	20,16:20,76:	+ 3 %	1,78: 1,83:	+ 3 %
LUGNY	8,84 8,57	- 3 %	16,33 15,8	94° - 3 %	32,29 31,32	- 3 %	13,48 13,08	- 3 %
MONTBELLET	8,75 8,75	=	12,64,12,6	54. =	45,87,45,87		17,36,17,36	=
PERONNE	9,15: 9,15:	:=:	16,99:16,9	99: =	34,91:34,91:		5,70: 5,70:	-
ST ALBAIN	8,68 8,94	+ 3 %	9,00 9,5	54° + 6%	42,69'42,69'	-	6,18° 6,36°	+ 3 %
ST GENGOUX	11,12,10,11,	- 9 %	14,90 13,5	55 9 %	41,50,37,76	- 9 %	16,20 14,74	- 9 %
ST MAURICE	8,92: 8,92:	12	13,53:13,5	53: =	49,82:49,82:		13,44:13,44:	=
LA SALLE	9,40 9,40	E#:	16,99 16,9	99; =	56,76 56,76	-	8,18 8,79	+ 7,5 %
VIRE	8,40 8,40		16,21 16,2	21. =	36,57,36,57	-	11,85,11,85	=
MOYENNE DU CANTON	8,35; 8,38;	+ 0,4 %			36,49:36,57:	+ 0,2 %	10,88:10,89:	_

DEPENSES

=======

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures	67	000	F
Frais de personnel	209	500	F
Impôts et taxes	4	150	F
Travaux et services extérieurs	169	700	F
Participations et contingents	75	594	F
Allocations - Subventions	89	275	F
Frais de gestion générale	54	000	F
Frais financiers (intérêts des emprunts)	29	000	F

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Frais constitution ASA	12	000	F
Remboursement du capital emprunts	39	790	F
Acquisition de matériel	11	000	F
Travaux de bâtiments	83	200	F
Travaux de voierie	391	000	F
Remboursement du capital emprunt SIVOM	4	790	F
Acquisition d'immeuble	135	000	F

TOTAL = 1 374 999 F

Excédent à la clôture : 77 029 F

*** Remboursement au SIVOM au titre de la vocation assainissement (se reporter aux explications données dans le bulletin municipal N°6 d'Août 92). Les subventions destinées aux associations locales s'élèvent à 29 100 F.

En 1993, c'est le début du transfert progressif à la charge des abonnés en fonction de leur consommation d'eau.

CRUZILLE qui avait engagé ses travaux de tout à l'égoût il y a plus de vingt ans a une dette très faible au SIVOM (3,65 %) : la commune a donc eu à sa charge 60 175 F et les abonnés 23 730 F.

Par ailleurs, CRUZILLE étant maintenant autonome du point de vue assainissement (lagunage réalisé avec le SIVOM), nous devons cependant participer au financement des travaux communs aux 6 communes du SIVOM (comme par exemple la réhabilitation de conduite de transport des effluents de LUGNY à la station d'épuration de ST OYEN).

informations communales

CLUB

Après les travaux à l'intérieur en 92, un raval ement extérieur a été réalisé pendant l'été 93 :

- pose de cheneaux sur la face avant par l'entreprise LAMARGUE = 5049,40 F.
- Réfection de l'enduit peinture par l'entreprise JACQUET VINCENT.

ACHATS DE MATERIEL

Photocopieuse pour l'école = 10 662,14 F. Tondeuse à gazon = 8 000 F.

2 Banderol-es "Bienvenue à CRUZILLE" = 4 744 F.

Pour ceux qui s'intéressent à notre histoire, ces banderol_es portent les armes des différents seigneurs de CRUZILLE :

- maison de NANTON : de sinople à la croix d'or
- maison de SAILLANT : vairé d'or et d'azur, à une bande de gueules sur le tout
- maison de BAUFFREMONT : vairé d'or et de gueules
- maison de SAULX : d'azur, qu lion d'or couronné de même
- maison de LA BAUME MONTREVEL : d'or, à la bande vivrée d'azur.

TRAVAUX DE VOIERIE

- Amorce de chemin à FRAGNES par l'entreprise MAZZA = 5 123,52 F.
- Elargissement de la voie communale à SAGY LE BAS = 54 375,41 F.

Chemin de la Croix sur 700 m = 23 386,55 F.

Voie communale $N^{\circ}1$ de la place des tilleuls à la route départementale = 25 386,27 F.

Route d'OUXY = 52776,57 F.

Suite à une erreur dans la partie à restaurer par l'entreprise GONDCAILLE, il a été décidé que cette dernière réaliserait également la partie initialement prévue et serait payée cette année.

La partie réalisée par erreur sera payée en 1995 au coût de 1993.

PROPRIETE DE BENOIST

La commune s'est rendue acquéreur de la propriété jouxtant l'église comprenant les bâtiments et le terrain d'une superficie totale de 3 400 m2 pour la somme de 130 000 F.

La commission des bâtiments communaux a proposé de consolider le bâti existant, de démonter et stocker l'auvent couvert en laves menaçant de s'effondrer, de restaurer totalement le porche d'entrée.

ECOLE

Depuis Septembre, Madame Anne PARIZET enseigne dans les classes CE et CM, soit 15 élèves.

Jean-Paul RICHY, directeur d'école, a en charge les classes maternelles et CP soit 15 élèves.

INTERCOMMUNALITE

OU, "LE CANTON SE MET EN QUATRE".

Il s'agit bien de quatre entités qui sont sur le point de se créer à l'intérieur de notre canton :

- BISSY - BURGY - CRUZILLE - CHARDONNAY - GREVILLY LUGNY et SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE fondent une communauté "communes du Haut Mâconnais" le ler Janvier 1994.

- AZE CLESSE PERONNE SAINT MAURICE DE SATONNAY
- VIRE MONTBELLET FLEURVILLE
- LA SALLE SAINT-ALBAIN rejoignent CHARBONNIERES et LAIZE.

Alors que le SIVOM dépasse largement les limites du canton de LUGNY avec 21 communes adhérentes, les nouveaux groupements ont dû définir des compétences qui ne sont pas dans le domaine de celui-ci (pour mémoire : vocation scolaire, vocation assainissement, vocation hydraulique et vocation érosion).

Pour ce qui concerne les communes du Haut Mâconnais quatre compétences sont proposées :

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique et culturel
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie.

La représentation de chaque commune sera fonction de sa démographie :

- 2 délégués pour GREVILLY, BISSY, BURGY et CHARDONNAY
- 3 délégués pour CRUZILLE
- 4 délégués pour SAINT-GENGOUX
- 5 délégués pour LUGNY.

Le bureau sera composé d'un président et de 6 vice-Présidents (1 personne par commune).

Les recettes proviendront de la fiscalité locale (pourcentage spécifique des quatre taxes), de la dotation des collectivités publiques, des emprunts, dons ...

EROSION

Suite à l'Assemblée Générale Constitutive du 11 Janvier 1993, l'A.S.A. du bassin versant de SAGY a été créée (frais de constitution à la charge de la commune : 12 000 F.).

Une réunion A.S.A. - Conseil municipal s'est tenue en Septembre. Le Maire a rappelé que les seuls travaux incombant

à la commune sont ceux décrits dans l'Avant Projet Sommaire d'Octobre 1992.

Puis, compte-tenu des conditions économiques et de la hausse de l'impôt foncier qu'entraîneraient de tels travaux, le conseil municipal a souhaité reporter - en accord avec l'Assemblée Générale de l'A.S.A. - la mise en chantier des travaux d'un an.

LA PLACE DES TILLEULS

Comme nous l'avions fait pour les travaux de l'église, il est maintenant possible de faire un point définitif du coût des travaux de la place des Tilleuls (pour mémoire, le Conseil Municipal avait budgétisé 200 000. F. pour cette réalisation).

e e	<u>Dépenses</u>	: Recettes
- Etude de M. DROSSARD	22 300 F.	:
subventionnée par Conseil Général	L	: 14 100 F.
- Travaux entreprise GONDCAILLE	149 139 F.	:
Dotation globale de l'Etat		64 800 F.
Subvention amendes de police		30 000 F.
Suivi de travaur par D.D.E	7 438 F.	•
- Suivi de travaux par D.D.E.	, 450 Fa	• :
- Travaux entreprise SATELEC	156 960 F	
(mise en souterrain et luminaires	s)	:
participation Syndicat d'Electri	fication	: 65 424 F.
- Frais divers		•
gazon	280 F.	. :
plantation tilleuls	1 850 F	(A) (B)
plaque "place des Tilleuls"	593 F.	, M
- Fond compensation de la T.V.A.		23 388 F.
	338 560 F.	. : 197 712 F.
		:

Coût total à la charge de la commune : 140 848 F.

O.P.A.H.

Le jeudi 02 Décembre le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire a voté à l' unanimité sur proposition de Monsieur Michel BALDASSINI Maire l' adhésion de notre Commune à l' O.P.A.H. des Cantons de Lugny et de Tournus:

Opération Programmée d' Amélioration de l' Habitat des Communes des Cantons de Lugny et de Tournus*

* regroupées dans un SIVOM.

Qu' est ce qu' une O.P.A.H. ?

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a pour objectif dans les communes y participant de recenser l'ensemble des projets et potentiels de réhabilitation de logements, en vue d'une occupation à titre locatif ou propriétaire occupant en résidence principale.

Elle doit permettre de définir des objectifs et de réserver des enveloppes de crédits nécessaires à l'octroi des primes et subventions aux propriétaires qui entreprendront des travaux.

Ouelles sont ces aides ?

1 - Pour les propriétaires occupants :

Pour les propriétaires occupants de condition modeste : la prime est destinée à la réalisation de travaux de confort et de gros oeuvre.

Cette prime varie de 25% à 35% du montant des travaux avec un plafond de 70.000,00 Francs par logement.

1° exemple:

- un propriétaire engage des travaux de confort et de gros oeuvre pour un montant de 65.000,00 Francs, sa prime sera :

```
. 25% de 65.000,00 = 16.250,00 Francs
```

ou

.35% de 65.000,00 = 22.750,00 Francs

A titre d'exemple dans une maison de 4 pièces (séjour, cuisine, 3 chambres, entrée, dégagement, W.C. et salle d'eau), une installation de chauffage et la remise à neuf d'une salle d'eau revient à environ 65.000,00, le propriétaire aurait dans le 1° cas une prime de 16.250,00, et n'aurait à débourser (ou emprunter) que 48.750,00 et dans le 2° cas et une prime de 22.750,00, et n'aurait à débourser (ou emprunter) que 42.250,00.

2° exemple:

- un propriétaire engage des travaux de confort et de gros oeuvre pour un montant de 95.000,00 Francs, sa prime sera :

```
.25\% de 70.000.00 = 17.500.00 Francs
```

Ou

.35% de 70.000,00 = 24.500,00 Francs

Nota:

- la prime de 35% est réservée aux personnes ayant de très faibles revenus (aide du Conseil Général)
- si le propriétaire occupant est retraité, la prime peut être complétée par une subvention des Caisses de Retraite.

2 - Pour les propriétaires bailleurs :

Pour les propriétaires bailleurs mais aussi pour les propriétaires de logements vacants et les locataires, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat octroie des subventions de 25% à 35%* du coût des travaux subventionnables (sut logement et maison).

* les logements ainsi rénovés permettent au locataire de bénéficier de l' A.P.L., le bailleur s' engageant sur 10 ans à louer suivant un montant de loyer plafonné.

Commune de Cruzille - Bulletin Communal de Janvier 1994.

Quels sont les travaux qui peuvent bénéficier de ces primes ?

Peuvent bénéficier de ces primes les travaux suivants :

. réfection de toitures, ravalement de façades, restructuration intérieures, aménagement de salle d'eau, installation de chauffage, adaptabilité du logement aux personnes âgées ou à mobilité réduite etc.....

En résumé, tous les travaux permettant aux propriétaires de réhabiliter son patrimoine et de pouvoir ainsi offrir habiter (lui-même ou son locataire) dans des conditions de confort amélioré pour lui-même ou son locataire.

Quels sont les avantages de cette opération :

Pour le propriétaire occupant ou bailleur une aide importante pour réhabiliter son patrimoine.

Pour le locataire la possibilité de louer un logement confortable (ou une maison) donnant droit à l' A.P.L.

Le maintien de personnes âgées à domicile (suite à la mise en conformité de leur logement)

Pour les artisans du village ou de ses environs un volume conséquent de travail

Enfin la mise en valeur de notre village.

Comment se déroule la procédure ?

La procédure est confiée à un organisme agréé (cf. CDHAR ou SEDSL....) qui est rémunéré par les Communes, elle se décompose en deux phases :

I - ETUDE DE REALISATION

Durée: 6 à 8 mois.

Information: élus, propriétaires, occupants: réunion à Cruzille en Marie et chez les habitants. Recensement et étude des besoins et potentiels, techniques et financiers (nombre de logements à améliorer)

DETERMINATION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET DES CREDITS A RESERVER*.

* à la suite de quoi : réservation des crédits par la signature d' une convention entre les Communes, l' Etat et l' A.N.A.H.

II - SUIVI ET ANIMATION:

Durée: 3 années.

Pendant cette période :

- . réalisation des travaux : mobilisation des subventions:
- . informations et relances:
- . appui technique et administratif au montage des projets et suivi.

Nota: toutes les prestations offertes par l'Organisme agréé sont gratuites.

En résumé, le Conseil Municipal en décidant de participer à cette O.P.A.H. a pensé que cette démarche permettra à tous les habitants de Cruzille de connaître l'état du patrimoine de notre village, elle permettra aux personnes intéressées (les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les locataires) de bénéficier des précieux conseils de l'Organisme agréé qui sera chargé d'assurer l'animation de l'opération et si ils engagent des travaux des primes qui sont mentionnées ci-dessus.

Cruzille, le 09 Décembre 1993.

La Commission des Travaux.

Nous tenons à remercier vivement Florence MORIN Directrice du CDHAR pour l'excellent accueil qu'elle à bien voulu nous réserver et pour les précieux renseignements et documents qu'elle a bien voulu nous donner.

La Mairie à votre service

Le RECENSEMENT

La loi impose à tous les jeunes Français de se faire recenser, pour effectuer leur service national, le premier mois du trimestre au cours duquel ils atteignent l'âge de 18 ans.

Par exemple : si vous êtes né au mois de MARS 76, vous devez demander votre inscription sur les listes de recensement de CRUZILLE au cours du mois de JANVIER 1994.

N'oubliez pas de vous faire recenser. Ceux qui s'abstiennent de le faire, risquent, d'une part, de ne pas pouvoir obtenir un report spécial; d'autre part, d'être considérés d'office comme apte au service et même d'être déclarés insoumis.

FORMALITES :

Vous pouvez demander vous-même votre inscription ou charger votre père, votre mère ou votre tuteur de faire cette demande.

Dans tous les cas, il faut présenter :

- une pièce d'identité
- si possible, le livret de famille des parents, ou une fiche familiale d'état civil.
- A l'occasion de cette inscription :
- il vous sera remis un récepissé de la déclaration d'inscription et une brochure sur le service national; n'hésitez pas à éventuellement nous réclamer ces documents qui vous sont . nécessaires.
- Vous pouvez demander à bénéficier d'un report d'appel jusqu'à la date anniversaire de vos 22 ans (quelle qu'en soit la raison et sans avoir à fournir de justificatif).
- Si vous remplissez les conditions exigées, vous pouvez présenter une demande de dispense des obligations du service national actif.

A la suite de votre inscription sur les listes communales, votre dossier sera constitué au bureau du service national dont vous dépendez :

Caserne Vaillant

Avenue Garibaldi - 21032 DIJON Cédex Tél. 80 32 56 00 et 80 32 24 24

Ce bureau est à votre disposition pour vous préciser, en fonction de votre situation personnelle, les conditions dans lesquelles vous pouvez effectuer votre service national.

C'est ce bureau qui provoquera votre convocation au centre de sélection de MACON ("les 3 jours") et qui, le moment venu, vous appellera au service actif.

C'est à ce bureau du Service National que vous devez vous adresser si :

- + vous désirez devancer votre appel (vous pouvez partir dès que vous atteignez l'âge de 18 ans)
- + vous voulez bénéficier d'un report supplémentaire d'appel jusqu'à 23 ans, (demande à faire dans la 21è année)
- + vous voulez bénéficier d'un report spécial jusqu'à 25 ou 27 ans, (demande à faire dans la 21è année
- pour les étudiants volontaires pour servir :
 - à la coopération (durée
 - à l'aide technique (service :
 - dans un poste scientifique des armées (16 mois
- pour les étudiants en médecine, pharmacie, dentaire, vétérinaire.
- + vous désirez résilier votre report d'appel
- + vous êtes une femme et si vous désirez accomplir un service national au sein des Forces Armées.

animations 93

Dimanche 30 Mai

10è rallye des Vins MACON

En 1994, l'épreuve accède
en 2è Division. Encore plus
de spectacle le 22 Mai à CRUZILLE
et lors de la finale des rallyes
nationaux en Novembre.





Samedi 19 Juin

Inauguration de la place des Tilleuls



SUNDERUE ACONNAIS

Dimanche 06 Juin

Randonnée pédestre sur les circuits balisés.

Samedi 26 Juin

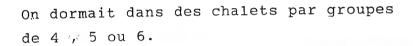
Départ de la lère étape de la course "Souvenir D.Brock".

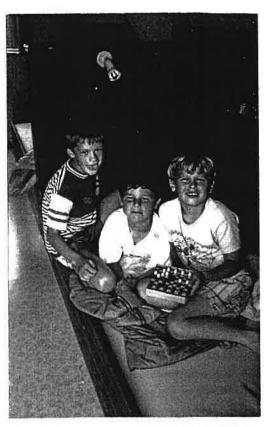
En 1994, CRUZILLE pose sa candidature pour une arrivée le 25 Juin.

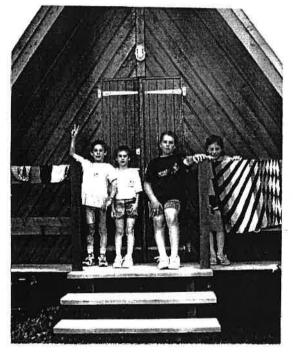
l'île Chambod

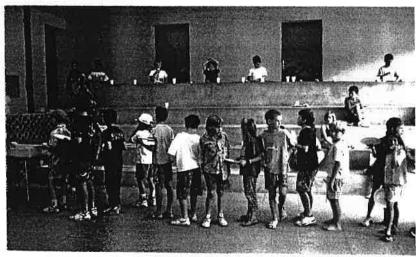
Classe d'Environnement Juin 93





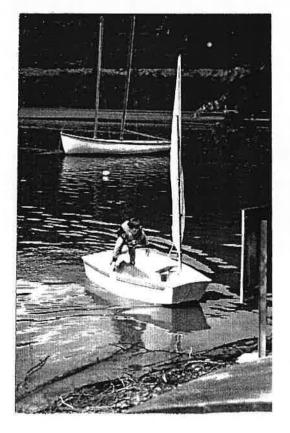


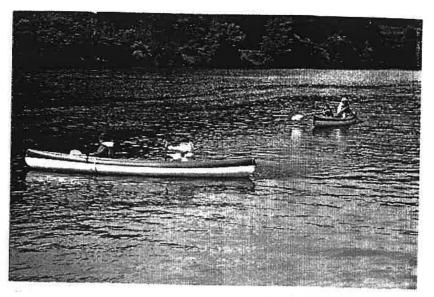




On prenait les repas sous un grand préau.
Un soir, on a fait un feu de camp et des grillades.
Ce voyage était super malgré un orage et la pluie.
On n'a pas beaucoup dormi les nuits mais les journées, on s'est bien amusé.







Nos activités :

- du mur d'escalade
- le parcours santé
- du canoé : certains sont tombés dans l'eau ...!
- de l'optimiste, c'était chouette, on est allé sur une île.
- un concours de tir à l'arc.



Les élèves de CE - CM de 1992 - 1993.

LA PHOTO D'ECOLE

Reconnaîtrez-vous les élèves qui entourent l'instituteur Monsieur LAFARGE ?



Au fait, c'était en quelle année ?

3è rand : Yvette AULIGNÉ - Edith PONTHUS - Raymonde CHAMBARD - M. Joseph LAFARGE - ROGEr GOUBOD.

Hélène GUILLOUX - Paul MOINDROT - Albert CHEVENET - Louis BONNEVET - Georges GUILLOUX. <u>3è rang : Yvette AULIGNÉ - Edith PONTHUS - Raymonde CHAMBARD .</u>

2è rang : Marie BAUDET - Berthe JAMES - Denise EDMORINE - Hélène GUILLOUX - Paul MOINDROT - Albert CHEVENET - Louis

Lucien BONVILAIN - Joseph MARTIN.

ler rang : Mathilde PONCET - Suzanne GUILLOUX - Georgette

De haut en bas et de gauche à droite :

les associations

SOCIETE DE CHASSE "Le Réveil des Combes"

La chasse évolue à grands pas et les chasseurs de CRUZILLE réagissent avec efficacité.

L'époque de la "chasse cueillette" est révolue.

Aujourd'hui, pour pratiquer notre sport, il faut intervenir toute l'année dans la nature.

Citons les principales tâches accomplies par les membres du Réveil des Combes :

- Nourrissage du gros gibier (sanglier en particulier)
- Nourrissage du petit gibier (faisans perdrix lapins)
- Elevage de lapins de garenne de souches pures
- Entretien des garennes artificiels
- Protection des cultures (mais jeunes vignes) par clôtures électriques
- Confection et utilisation de parcs pour lâchage de perdrix en été
- Repérage des postes de battues gros gibier pour améliorer la sécurité de tous (chasseurs et non chasseurs)

N'oublions pas que la chasse c'est aussi la convivialité.

Notre banquet annuel (avec grande Tombola) aura lieu le Samedi 05 Mars 1994. Tous nos amis et sympathisants sont invités. En particulier les propriétaires parmi lesquels, comme tous les ans, nous tirerons au sort un repas gratuit.

Le bureau

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Nous escomptions faire mieux et nous avons fait mieux. Cette année 92 - 93, le restaurant scolaire a servi 1874 repas dans sa cantine.

Une cantine qui a pris un air nouveau grâce aux travaux de tapisserie - peinture exécutés par Monsieur CHIODINI et au mobilier acheté par la mairie.

Un cadre bien agréable pour les enfants qui fréquentent la cantine.

Une bonne nouvelle pour l'association avec l'arrivée de nouveaux enfants venant de communes voisines.

C'est un grand espoir de continuité dans notre entreprise pour maintenir la Cantine et la garderie de ce petit village, tâche qui aujourd'hui, n'est pas toujours facile.

Les parents, le personnel et les enfants de la garderie vous présentent leurs meilleurs voeux pour cette année 1994.

Merci à la mairie de CRUZILLE.

Longue vie à l'école de CRUZILLE.



La secrétaire,

Catherine COLIN

Après les fêtes de fin d'année, l'association récupérera les bouteilles dites "champenoise" (Champagne, Crémant, Mousseux). Gardez-les précieusement, vous serez avisé de notre passage.

ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUZILLE Section Tennis de Table

La section adulte a vu cette année ses effectifs en légère baisse, mais elle a enregistré trois recrues féminines qui viennent compléter l'équipe.

Les résultats sont toujours flatteurs : ler au Championnat de Saône-et-Loire pour la 2è année consécutive, 2è aux inter-régionaux à NEUILLY LES DIJON, nombreuses victoires en tournois individuels. Cette équipe a pris du "métier" et sera encore difficile à battre cette année.



La grande satisfaction vient de nos plus jeunes (moins de 14 ans). 17 inscrits en 1992, 23 inscrits cette année dont 8 filles !

Les entraînements du mercredi sont très bien suivis. Quelques joueurs, ayant beaucoup progressé, commencent à s'entraîner avec les adultes les vendredis soir. Dès la fin de cette saison, ils pourront rentrer dans l'équipe qui dispute le Championnat. Celà est encourageant, l'avenir du club se trouvant ainsi assuré.

Rappelons deux évènements extra sportifs parfaitement réussis :

- la malle à jouets (vacances de Toussaint)
 pour la 2è année consécutive 30 enfants ont été concernés,
 - la soirée choucroute du 06.11.93 avec 75 participants.

Notre association organise au printemps 1994, la marche annuelle + VTT des foyers ruraux, secteur Mâconnais Nord.

CLUB DE LA ROCHE STE GENEVIEVE ET SES ACTIVITES

Tout d'abord, il nous faut remercier Monsieur CHEVENET pour le travail qu'il a assumé lors de l'année d'intérim qu'il a effectuée au Club. C'était beaucoup de dévouement de sa part. Il a laissé la responsabilité à Monsieur AILLOUD, qui a maintenant un peu plus de temps à consacrer aux travaux du Club.

Enfin, nous avons eu notre exposition - vente, qui a été satisfaisante comme toujours. Ces dames avaient oeuvré de leur mieux. Puis arrive l'heure assez attendue du voyage début Juillet. Voyage mémorable, s'il en fut. Le but en était le lac du Bourget et le Revard. Après en avoir admiré le point de vue, les yeux pleins de beauté du paysage, nous descendons sur AIX - où le déjeuner nous attend un peu endormis, doucement bercés par le ronron du car. A mi-côte, arrêt brusque nous tirant de notre somnolence, nous apprenons que les freins du car sont morts. Le chauffeur nous informe qu'il y en a pour cinq minutes !!! Après bien des espoirs déçus, un car de remplacement arrive, nous nous y entassons et arrivons à 14 H 30 au restaurant, les plats vivement réchauffés, les serveurs empressés et le restaurateur souriant.



les associations

SOCIETE DE CHASSE
"Le Réveil des Combes"

La chasse évolue à grands pas et les chasseurs de CRUZILLE réagissent avec efficacité.

L'époque de la "chasse cueillette" est révolue.

Aujourd'hui, pour pratiquer notre sport, il faut intervenir toute l'année dans la nature.

Citons les principales tâches accomplies par les membres du Réveil des Combes :

- Nourrissage du gros gibier (sanglier en particulier)
- Nourrissage du petit gibier (faisans perdrix lapins)
- Elevage de lapins de garenne de souches pures
- Entretien des garennes artificiels
- Protection des cultures (mais jeunes vignes) par clôtures électriques
- Confection et utilisation de parcs pour lâchage de perdrix en été
- Repérage des postes de battues gros gibier pour améliorer la sécurité de tous (chasseurs et non chasseurs)

N'oublions pas que la chasse c'est aussi la convivialité.

Notre banquet annuel (avec grande Tombola) aura lieu le Samedi O5 Mars 1994. Tous nos amis et sympathisants sont invités. En particulier les propriétaires parmi lesquels, comme tous les ans, nous tirerons au sort un repas gratuit.

Le bureau

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Nous escomptions faire mieux et nous avons fait mieux. Cette année 92 - 93, le restaurant scolaire a servi 1874 repas dans sa cantine.

Une cantine qui a pris un air nouveau grâce aux travaux de tapisserie - peinture exécutés par Monsieur CHIODINI et au mobilier acheté par la mairie.

Un cadre bien agréable pour les enfants qui fréquentent la cantine.

Une bonne nouvelle pour l'association avec l'arrivée de nouveaux enfants venant de communes voisines.

C'est un grand espoir de continuité dans notre entreprise pour maintenir la Cantine et la garderie de ce petit village, tâche qui aujourd'hui, n'est pas toujours facile.

Les parents, le personnel et les enfants de la garderie vous présentent leurs meilleurs voeux pour cette année 1994.

Merci à la mairie de CRUZILLE.

Longue vie à l'école de CRUZILLE.



La secrétaire,

Catherine COLIN

Après les fêtes de fin d'année, l'association récupérera les bouteilles dites "champenoise" (Champagne, Crémant, Mousseux). Gardez-les précieusement, vous serez avisé de notre passage.

ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUZILLE Section Tennis de Table

La section adulte a vu cette année ses effectifs en légère baisse, mais elle a enregistré trois recrues féminines qui viennent compléter l'équipe.

Les résultats sont toujours flatteurs : ler au Championnat de Saône-et-Loire pour la 2è année consécutive, 2è aux inter-régionaux à NEUILLY LES DIJON, nombreuses victoires en tournois individuels. Cette équipe a pris du "métier" et sera encore difficile à battre cette année.



La grande satisfaction vient de nos plus jeunes (moins de 14 ans). 17 inscrits en 1992, 23 inscrits cette année dont 8 filles !

Les entraînements du mercredi sont très bien suivis. Quelques joueurs, ayant beaucoup progressé, commencent à s'entraîner avec les adultes les vendredis soir. Dès la fin de cette saison, ils pourront rentrer dans l'équipe qui dispute le Championnat. Celà est encourageant, l'avenir du club se trouvant ainsi assuré.

Rappelons deux évènements extra sportifs parfaitement réussis :

- la malle à jouets (vacances de Toussaint) pour la 2è année consécutive - 30 enfants ont été concernés,
 - la soirée choucroute du 06.11.93 avec 75 participants.

Notre association organise au printemps 1994, la marche annuelle + VTT des foyers ruraux, secteur Mâconnais Nord.

CLUB DE LA ROCHE STE GENEVIEVE ET SES ACTIVITES

Tout d'abord, il nous faut remercier Monsieur CHEVENET pour le travail qu'il a assumé lors de l'année d'intérim qu'il a effectuée au Club. C'était beaucoup de dévouement de sa part. Il a laissé la responsabilité à Monsieur AILLOUD, qui a maintenant un peu plus de temps à consacrer aux travaux du Club.

Enfin, nous avons eu notre exposition - vente, qui a été satisfaisante comme toujours. Ces dames avaient oeuvré de leur mieux. Puis arrive l'heure assez attendue du voyage début Juillet. Voyage mémorable, s'il en fut. Le but en était le lac du Bourget et le Revard. Après en avoir admiré le point de vue, les yeux pleins de beauté du paysage, nous descendons sur AIX - où le déjeuner nous attend un peu endormis, doucement bercés par le ronron du car. A mi-côte, arrêt brusque nous tirant de notre somnolence, nous apprenons que les freins du car sont morts. Le chauffeur nous informe qu'il y en a pour cinq minutes !!! Après bien des espoirs déçus, un car de remplacement arrive, nous nous y entassons et arrivons à 14 H 30 au restaurant, les plats vivement réchauffés, les serveurs empressés et le restaurateur souriant.



Le programme a continué, ballade sur le lac, visite un peu rapide de l'Abbaye de HAUTECOMBE, puis retour à CRUZILLE avec le car et sa conductrice d'occasion. Patiente et placide, elle ne connaissait pas beaucoup le chemin, mais faisant preuve d'une bonne volonté, ce petit bout de femme a réussi le miracle, dans son car ferraillant de nous amener à bon port.

Notre loto du 24 Octobre a été un succès avec des joueurs de tous âges, très attentifs, certains un peu anxieux, les gagnants ravis d'avoir des lots d'une telle qualité.

Une bonne journée à marquer d'une pierre blanche...

Les réunions ont lieu tous les premiers jeudi du mois. Nous y participons avec grand plaisir.

Y a toujours quelques anniversaires à fêter, et souvent un de ces messieurs apporte du Crémant, les dames des pâtisseries, ce sont de confortables goûter; après que ce soient passés les belotes, tarots, manilles, scrable ou simplement de petites parlottes qui permettent de se mieux connaître et qui détendent.

Ce sont de bons moments, il faut seulement déplorer l'absence de quelques membres du Club que l'on ne voit jamais, ni aux réunions mensuelles, ni aux manifestations du Club. Il y en a deux par an ... bien sûr sont excusées les personnes malades ou trop agées.

Il faut bien que chacun sache que chaque participant est accueilli avec chaleur et amitié. Le Club est un groupe ouvert à tous.

L'organisation des "Loto et exposition-vente" représentent un énorme travail où chacun fait sa part, dans le domaine où il se sent le plus à l'aise. Voyage et repas ne peuvent se faire qu'avec le bon vouloir de chacun, c'est pourquoi la coopération effective de tous est nécessaire pour mener à bien le cheminement de notre Club.

La Secrétaire, Jeanne GIRARD

COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS de CRUZILLE - GREVILLY

+++++++++++++++++++++++++++++

Ma !!! Pauvre Compagnie de Pompiers, que deviendras-tu d'ici quelques décennies ?

Nous voici touchés, nous aussi, par des "Directives Départementales" voir "Nationales" et pourquoi pas Européennes. De quoi s'agit-il ? très simple en fait.

En cette fin d'automne, les dernières feuilles subissant des températures en dessous de zéro terminent leurs derniers tourbillons aux pieds de nos ceps de vignes, arbres d'agrément, forêts et taillis. A croire que ce même froid sévit à l'intérieur des bureaux. Là, les circulaires tombent aussi.

Mais au fait, pourquoi tant d'inquiétude de notre part ? Quelques détails s'il vous plaît.

- Arrêté du 18 Juin 1993. Tiens. Le jour de l'Appel du Général De Gaulle !! Référence : Concernant les tenues, insignes et attributs des Sapeurs Pompiers.

Nos attributs !! non mais, ne sommes nous pas assez grands pour s'en occuper ? Ha ! la circulaire parle aussi de nos annexes.

"Pourvu qui nous ferment pas le café des Tilleuls, Bon diou".

Qu'est-ce qui dit ton papier encore ?

Ben que toutes les dispositions techniques précitées sont maintenues. Ha ??

- Casquettes devront être rouges sans écusson, ni insignes. C'est sûrement mieux, comme çà le premier chien coiffé qui passe avec une casquette rouge, on aura l'impression d'avoir un pompier de plus à la compagnie.

- Cagoules de Protection de couleur écrue. Cà, on a juste un passe-montagne pour aller faire du bois aux coupes, pt'être que çà fra ??
- Galonnage des pulls, chemises et chemisettes s'effectuera par galon cousu au velcro au milieu de la poitrine 5 mm sous la bande rouge.

Dans nos petites communes, y-a-t-il beaucoup de gradés ?

- Présence systématique de plastron sur les chemises et chemisettes. Peut-être que ma grand-mère en avait rangé dans le grenier, faut voir.
 - Veste d'intervention, nouveau modèle.

Ben, c'est pt'être comme le Beaujolais, tous les ans à la même époque. Bref,y a pas si longtemps qu'on a des tenues d'intervention.

Mais le plus sympa, c'est la limitation de la gamme de tissu qui sert à fabriquer les tenues de Sortie (260 g ± 20) au mètre. Ben, vlà qu'on va défiler avec 260 g de tissu sur le ... Va pas faire chaud au monument les jours de bise. Où c'est-y qu'on va les mettre ces 260 g de tissu ? Là, encore une inquiétude, est-ce que le képi fait partie des 260 g ??

Enfin, nous tournons en dérisions, bien gentiment cette circulaire. Que le commandant départemental nous pardonne. Mais vraiment trop c'est trop.

Dans nos communes de moins de 500 habitants, où vation trouver les fonds pour renouveler ces tenues de sortie, d'intervention et autres. Une Compagnie de Pompiers n'est pas un défilé de mode, elle est là pour intervenir le plus rapidement possible en cas de sinistre. C.P.I.

En plus, les pompes funèbres nous cherchent des poux dans la tête. Monopole oblige ?? N'a. t'on plus le droit d'accompagner, nous les plus jeunes, nos parents, amis et anciens de notre village jusqu'à leur dernières demeures ?? Sans coeur sont les paperassiers.

Ne vas t'on pas non plus limiter le poids d'un pompier moyen ? : Nbre de Kg x H du Pompier x par le nbre de pompiers de la compagnie

Toujours est-il que notre compagnie en cette fin d'année 93 a rempli sa mission en participant à diverses occasions.

- 21 Février 93 : décès de Mr Pierre GUILLOT
- Prix cycliste David Broch samedi 26 Juin -
- Rallye des vins dimanche 30 Mai -
- Innondations du 05 Juillet et 05 Octobre
- 2 de nos pompiers sont "à l'honneur" pour avoir participé au au nettoyage de la ville de BOLLENE. Après cette terrible innondation (3 mètres 30 de hauteur d'eau au centre ville).
- cérémonies habituelles aux monuments de CRUZILLE et GREVILLY.
- Ayant un peu d'argent disponible, nous nous sommes équipés d'une pompe d'une capacité de 1300 L/ minute pour eau boueuse.

Pour toutes ces raisons, réservez un bon accueil à nos sapeurs lors de la vente des calendriers 94.

Le Secrétaire,
Alain GUILLOT

LE SYNDICAT AGRICOLE

Eh oui ! Encore une année d'écoulée.

1993, nous avons eu l'honneur de voir notre commune traversée par le dixième rallye des vins Mâconnais Beaujolais qui a eu toujours autant de succès.

Plus tard, le 26 Juin, ce fut le départ de la course cycliste David Broch, où à cette occasion une porte fleurie fut dressée. Ces deux manifestations ont fait passer de bonnes journées. Malgré tout, la morosité était toujours présente, l'an dernier, nous parlions de la mévente du vin, de la M.S.A., du GATT, de la PAC.

Tous ces problèmes sont toujours d'actualité et de plus l'année a été marquée par un violent orage de grêle le 19 Mai au soir. Il toucha une partie de notre commune : environ 50 ha avec des dégâts estimés à 80 % dans certains secteurs. La commune voisine la plus atteinte fut GREVILLY avec des dégâts considérables, du jamais vu. Très vite, une commission, composée des responsables syndicaux et de la D.D.A. est venue sur les lieux afin d'estimer les pertes de récolte. Mais qu'attendre des pouvoirs publics étant donné que la grêle est un risque assurable.

Ajouté à cela, la mévente du vin où les cours n'ont cessé de chuter. Depuis 1989, nous sommes passés de 1750 Frs / HL à 800 Frs / HL en 1992 pour les Mâcon Villages Blanc.

La Saône-et-Loire est très touchée par cette crise : le département représente 11 000 Ha de vignes avec une production annuelle moyenne de 600 000 HL dont 55 % de vins blancs et 45 % de vins rouges.

Entre 1989 et 1992, nous avons accusé une baisse d'environ 50 % avec des frais de cultures qui ne cessent d'augmenter :

1989 : 36 720 Frs / Ha 1990 : 39 880 Frs / Ha 1991 : 44 632 Frs / Ha 1992 : 48 526 Frs / Ha

ce qui fait une progression d'environ 35 % due à une augmentation des charges sociales qui représentent maintenant 20 % des frais d'exploitation. Il est donc évident que les installations de jeunes sont aussi en régression :

1989 : 40 installations

1990 : 55 " 1991 : 53 " 1992 : 30 "

Que va devenir la profession ?

On parle aujourd'hui de la réforme de l' O.C.M. (organisation commune des marchés) qui est ni plus ni moins qu'une PAC de la viticulture. Ce projet européen doit être publié avant la fin de l'année et applicable dès 94 / 95.

Il prévoit :

- une diminution des surfaces de vignes; les conséquences pour la France seront brutales, elle doit faire chuter sa production de 62 millions d'hectolitres à 45 millions d'ici l'an 2000, ce qui représente 236 000 ha de vignes à arracher (1/3 du vignoble) et cette fois les A.O.C. seront autant concernées que les vins de table,
- une diminution des rendements avec la mise en place d'aides directes pour les viticulteurs qui accepteraient de réduire leurs rendements,
- un renforcement des contrôles, et pourtant la France s'est déjà imposée une réglementation sévère en matière d'A.O.C. (d'autres états membres de la C.E.E. ne peuvent pas en dire autant !!!).

Voici les principales réformes car il y en a d'autres auxquelles il faudra bien s'adapter si la profession ne réagit pas.

Mais je ne doute pas que le syndicalisme fasse parler de lui dans les mois à venir.

Maintenant où en est l'agriculture du département ? la réforme de la PAC se traduit par :

91 160 Ha de cultures avec primes (céréales, oléagineux, protéagineux) et 349 000 Ha de surfaces fourragères primées également, 9 430 Ha de jachère.

Est-il bien nécessaire de voir notre environnement devenir en friche alors qu'il est entretenu gratuitement par les agriculteurs ?

Les Français cultivent 25 % des superficies en céréales dans la C.E.E. et récoltent 35 % de celles-ci produites dans la C.E.E. Dans l'ensemble des exportations céréalières de la C.E.E. sur le marché mondial, la part de la France s'élève à 50 %.

Selon les règles de la nouvelle PAC, la France se retrouve "leader" européen de la jachère.

Les superficies à mettre en jachère pour nous sont de 33,4 %, 20,8 % pour l'Allemagne, 17,4 % pour l'Espagne et 14,4 % pour le Royaume Uni. En plus, les primes à l'hectare de jachère seront en moyenne de 2 700 Frs en 1994 alors que cette somme ne couvre pas les charges afférentes à cet hectare qui s'élèvent en moyenne à 4 000 Frs dont les frais d'entretien, les charges fixes telles que le coût foncier (loyer, emprunt), taxe foncière, etc ...

Je m'arrêterai donc sur toutes ces réformes qui sont un très vaste sujet car elles concernent aussi les productions laitières, le porc, la volaille, le maraîchage, l'élevage bovin, ovin ...

J'aurai sûrement l'occasion de vous en reparler dans le prochain bulletin car le syndicalisme n'est pas au bout de ses peines.

En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président; Gilles CHARPY

notre histoire

CRUZILLE, IL Y A 400 ANS ...

En ce temps-là, la France était profondément divisée par les guerres de religion qui opposaient catholiques et protestants. Mais les catholiques eux-mêmes n'étaient pas d'accord entre eux : les "ligueurs" se trouvèrent en conflit avec le roi de France, Henri III, puis avec son successeur Henri IV.

Le Château de CRUZILLES appartenait alors à une sorte de reître, soudard et batailleur qui répondait au nom de Georges-Epaminondas de Bauffremont.

Bauffremont tenait pour le roi et, pendant plus de dix ans, basé sur son redoutable Château, il mena la vie dure, entre TOURNUS et MACON, à d'autres reîtres, soudards et batailleurs, qui eux, tenaient pour la lique.

Embuscades, attaques, excécutions sommaires, vengeances brutales, rien ne manque à cette fresque colorée.

Mais en Septembre 1589, la chronique nous dit que le Château de CRUZILLES, toujours occupé par les troupes royales, était défendu par le capitaine LE PRIN. Deux mille ligueurs, appuyés par deux canons, mirent le siège devant la place forte.

Les ligueurs sommèrent LE PRIN de se rendre mais celui-ci refusa et le combat s'engagea. Le colonel De Lagrange, qui cherchait à pénétrer dans la cour à la tête d'une trentaine de soldats, fut tué d'un coup de mousquet.

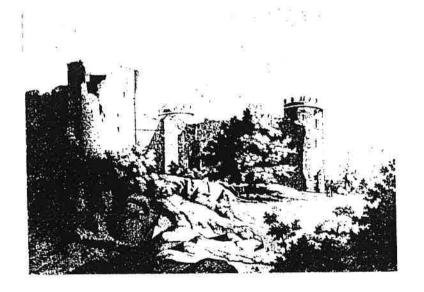
Le lendemain, l'artillerie fit deux brèches, l'une dans la muraille, l'autre dans la salle du corps de logis, et les assaillants purent s'enqouffrer. Les cinquante hommes de la garnison furent passés au fil de l'épée, et le capitaine LE PRIN tué d'un coup d'arquebuse.

Mais Georges-Epaminondas de Bauffremont est loin et les assiégeants quittent CRUZILLES sans avoir pu mettre la main sur lui. Ils pillent le Château, après avoir enlevé "jusqu'aux gonds des portes et des fenêtres".

L'histoire n'est pas finie : l'année suivante, en 1590, les troupes royales reprennent CRUZILLES, les ligueurs s'en emparent à nouveau en 1592, et les forces royales s'y établissent définitivement cette fois, en 1594. L'année suivante, Henri IV pacifiait le royaume et la région retrouvait son calme.

Roman de cape et d'épée ? Sans doute. Mais plus sûrement tristes pages d'histoire d'une époque où la vie humaine comptait peu et où les paysans pouvaient tout craindre, pour leurs récoltes et leur personne, des militaires de tout poil qui caracolaient dans les campagnes.

d'après Henri NICOLAS (in Le Progrès)



LE CHATEAU DE CRUZILLE

APRÈS LES SIÈGES DU XVI° SIÈCLE

Dessin de J. Perret (Musée de Tournus)